

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

### **3 Territoires zéro non-recours sur la Métropole de Lyon**

**La Métropole de Lyon prend part à l'expérimentation nationale « Territoires zéro non-recours » dans le cadre du Pacte national des solidarités financé par l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet métropolitain des solidarités voté en mars 2023, la Métropole expérimentera ce dispositif sur trois territoires : Moulin à Vent (Vénissieux), le Mas du Taureau (Vaulx-en-Velin et le 7<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Lyon.**

Aujourd'hui, **environ 30% des personnes ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.** L'objectif de « Territoires zéro non-recours » est de faciliter et simplifier l'accès aux droits et ainsi de limiter le non-recours. Le projet vise à **développer des démarches ciblées pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits** : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics. L'expérimentation démarre en 2024, pour une durée de 3 ans.

Associant en tant qu'acteurs essentiels de l'accès aux droits, les **Maisons de la Métropole de Lyon**, les **CCAS** des communes ciblées, la **Caisse d'allocations familiales** et la **Caisse primaire d'assurance maladie** ainsi que les **associations** et les **personnes concernées** par les difficultés d'accès aux droits (mobilisation du groupe d'évaluation et de participation pour l'inclusion – GEPI), l'expérimentation s'articulera autour de **trois axes** :

- Renforcer **l'interconnaissance et la coordination** entre les acteurs de l'accès aux droits,
- Mieux **appréhender les situations de non-recours** et co-construire des actions
- **Aller vers** les publics en situation de non-recours pour favoriser l'accès à leurs droits

**Sur le quartier Moulin à Vent à Vénissieux**, l'expérimentation TZNR, est conduite par le PIMMS et l'association Passerelle. Elle s'appuie sur l'action déjà portée par ces associations et la ville de Vénissieux. Elle poursuivra la démarche d'aller vers, coordonnera les ressources pour faciliter l'orientation entre professionnels. Le CCAS et la MDML de Vénissieux participeront à la mise en place d'un groupe local des acteurs de l'accès aux droits (suivi du projet, interconnaissance, espace de travail, ...)

**Sur le territoire du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin**, l'expérimentation sera pilotée par la MDML Jean Jaurès. Elle installera des groupes de travail et des instances de coordination et d'interconnaissance en collaboration avec le CCAS. Une création d'un poste de travailleur social ressources verra le jour, sur l'accès aux droits au sein de la MDML Jean Jaurès pour proposer un accompagnement renforcé aux personnes en situation de non-recours.

**Sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon**, le plan d'actions qui se déclinera en trois volets :

- une prestation d'écrivain public et numérique,
- un accompagnement renforcé par une meilleure interconnaissance entre les agents d'accueil de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement et la MDML
- Une démarche d'aller vers, sur le quartier politique de la ville Cité Jardin

**Service Presse - Métropole de Lyon**

Louis-Marie Le Noc

[lmleoc@grandlyon.com](mailto:lmleoc@grandlyon.com)

04 26 99 34 27 – 06 19 94 77 71

**Au niveau métropolitain**, la Métropole assurera, d'une part, la **coordination et le pilotage** de cette expérimentation sur le territoire et contribuera aux **instances nationales Territoire zéro non-recours**. Le PIMMS Médiation Lyon Métropole animera les **ateliers des acteurs de l'accès aux droits** ayant pour objectif de renforcer l'interconnaissance entre l'ensemble des acteurs.

Le montant **total du budget métropolitain sera de 273 550€**.

**Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon :**

« Lorsque nous avons établi le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi en 2022, la lutte contre l'exclusion sociale et l'accès aux droits ont été inscrites parmi nos priorités en matière de politique sociale. Le choix de la Métropole de Lyon comme territoire expérimentateur du dispositif « Territoires zéro non-recours » se fait dans la continuité logique des actions que nous mettons en place pour lutter contre toutes les formes d'exclusions, pour permettre l'accès à un travail digne et durable de chacun ».